

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 98

Artikel: Le suffrage féminin en Valais

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le discours de Lady Astor

(7 juin 1920)

Pour répondre à un désir qui nous a été exprimé à plusieurs reprises, nous publions ci-après quelques fragments du discours prononcé par Lady Astor à la séance des femmes-députées. Ces fragments ont été partiellement retravaillés d'une seconde version du discours dont La Suisse avait donné une première traduction d'après le manuscrit primitif auquel l'oratrice ne s'est pas toujours tenue : de là quelques différences entre les deux textes. (Réd.)

... Ceci m'amène à vous parler du sujet que j'ai à traiter ce soir : l'accession des femmes à la vie politique.

C'est un fait incontestable que dans la société plus ou moins désorganisée dans laquelle nous vivons actuellement, la balance penche fortement en faveur des hommes. Aussi devons-nous travailler à obtenir l'égalité politique, économique, sociale des hommes et des femmes, l'égalité des droits des parents sur leurs enfants, l'égalité devant la loi, etc. Un grand nombre de femmes se sont vouées à cette tâche, envers lesquelles nous avons déjà contracté une grande dette de reconnaissance. Et si le travail qu'elles accomplissent est ardu, les discussions sur ces questions-là que va nous permettre le Congrès nous seront d'une grande utilité, maintenant surtout qu'un si grand nombre de femmes possèdent leur droit de vote, car le suffrage féminin conduit fatalement à un autre progrès : l'éligibilité des femmes et leur présence dans les Parlements.

En effet, mon expérience du travail parlementaire, bien que fort courte, m'a montré qu'il n'est aucune législation dans laquelle il ne soit indispensable de tenir compte du point de vue féminin, surtout en ce moment de l'histoire du monde. Nous désirons prendre une part effective à l'œuvre actuelle de reconstruction, et il ne nous suffit pas pour cela d'exercer notre droit de vote, car nous croyons que nous seules pouvons exprimer notre propre opinion dans les assemblées parlementaires, et de cette façon faire comprendre aux hommes — dont la générosité n'est jamais en défaut quand ils ont compris ce qu'on leur demande — que, pour réaliser la Cité future que nous voulons bâtir, la coopération et la collaboration des deux sexes sont choses indispensables.

Il est cependant bien évident que certains domaines concernent l'homme plus que la femme, et d'autres la femme plus que l'homme. Les femmes, plus sensibles à la souffrance humaine, se placent à un point de vue plus concret : pour elles, il y a des hommes, des femmes, des enfants malheureux, là où les esprits masculins ne voient souvent que des théories. Cette conception nous impose une responsabilité plus spéciale quant à la protection de l'enfance, de la maternité, de la législation ouvrière, de l'assistance aux vieillards, aux malades et aux aveugles... Les femmes, je crois, se rendent très bien compte qu'il est quelque chose de plus important que le vivre, le couvert ou le confort du chez soi : c'est le progrès social. Je crois aussi que les femmes conscientes sont nées avec une âme de réformatrices sociales, et pour moi la pierre de touche de la valeur d'un homme politique, c'est son attitude vis-à-vis du suffrage féminin. S'il est réellement partisan du progrès social et moral, il doit être en même temps partisan du vote des femmes, car il sait que ce vote l'aidera à accomplir les réformes nécessaires, tandis que s'il le redoute, c'est tout simplement parce qu'il a peur que, toujours grâce à ce vote, le niveau moral ne s'élève à une hauteur qui risque de le gêner. C'est en tout cas l'expérience que j'ai faite dans la lutte contre l'alcoolisme, et je serai, pour le dire en passant, fier jusqu'à mon dernier jour d'avoir pu faire mon discours de début au Parlement sur la question de l'alcoolisme, car toute femme sait de combien de tristesses et de souffrances ce vice est la cause.

... En matière de morale, je n'ai nullement l'intention de diminuer la responsabilité des hommes à cet égard : elle est déjà assez lourde. Mais je pense que les femmes ont là aussi leur part de responsabilité qu'elles doivent loyalement reconnaître. Ne se rendent-elles pas coupables en adoptant trop facilement une double morale ? Combien de mères admettent encore une morale différente pour leurs fils et pour leurs filles ! et sont satisfaites de l'ordre de choses actuel ! Aussi, tant que toutes les femmes ne revendiqueront pas la même morale pour les deux sexes, ne pouvons-nous blâmer les hommes seuls d'en édicter une à leur profit...

... De toute la législation, celle qui concerne l'éducation aura forcément la plus grande influence sur la génération future, car les enfants ne seront que selon ce qu'on leur aura appris à penser. Or,

ce que les femmes peuvent travailler à obtenir, c'est une influence plus directe dans tous les domaines de l'éducation. Il faut qu'elles se fassent élire dans toutes les administrations locales, commissions scolaires, conseils municipaux, etc., qui ont à s'occuper d'éducation, et qu'elles y fassent entendre leur voix, non plus par l'intermédiaire des hommes, mais directement. Je sais fort bien que cela n'est pas possible à toutes les femmes, mais chacune alors peut se préoccuper de questions d'éducation, s'assurer que les enfants obtiennent le maximum possible d'instruction, réclamer pour le personnel enseignant un traitement suffisant qui haussera le niveau de cette profession et la remettra aux mains d'une élite.

Les femmes se trouveront ainsi face à face avec les grands problèmes, et je suis persuadée qu'elles ont les qualités voulues pour leur apporter une solution. Car les femmes possèdent beaucoup de courage moral, et ne craignent pas de regarder les faits en face ; elles sont idéalistes, en même temps qu'elles sont douées par la force des choses d'un grand sens pratique. Ce sont ces qualités différentes combinées qui leur permettent de rendre de grands services à la chose publique.

Mais ne nous berçons pas non plus de trop d'illusions. Ce ne sont pas les femmes telles qu'elles sont actuellement qui réformeront le monde, mais bien les femmes telles qu'elles devraient être. Car, non seulement nous avons encore tous les défauts des êtres tenus en minorité pendant longtemps, mais nous devons encore apprendre à examiner impartialement et patiemment les faits avant d'en tirer des conclusions, à nous discipliner et à nous contrôler nous-mêmes, à travailler avec d'autres et pour d'autres, et non pas seulement pour nous-mêmes — et enfin à mettre en pratique la fraternité dont nous parlons souvent, dans les petits détails de la vie quotidienne comme dans les grands événements mondiaux, avec ceux avec lesquels nous vivons tous les jours comme avec ceux qui sont à l'autre bout du monde. Cela est certes plus difficile. Mais un idéal ne sert qu'à donner la migraine si on ne sait pas travailler à le réaliser ! Et c'est pourquoi il nous faut emporter de ce Congrès, non seulement un idéal de fraternité et d'amour entre femmes, mais aussi le désir ardent de vivre selon cet idéal.

Le Suffrage féminin en Valais

Il peut être intéressant, juste avant les vacances qui vont certainement conduire bon nombre de nos lecteurs dans ce pays merveilleux, à l'enchantement duquel on n'échappe plus dès qu'on l'a éprouvé une fois, de leur signaler que là aussi, la question du suffrage a été posée. Sous une forme assez restreinte, il est vrai, à l'assemblée bourgeoise de Sion, le 23 avril dernier, s'il faut en croire la presse quotidienne. M. A. de Riedmatten a en effet proposé à l'assemblée bourgeoise de reconnaître aux femmes le suffrage bourgeois, et cette proposition ne paraît pas avoir soulevé des tempêtes, ni même simplement, comme on aurait pu s'y attendre, l'hilarité. Le président a été même jusqu'à promettre d'examiner sérieusement la question ! On sait ce que représente dans certains de nos cantons l'assemblée ou Conseil de bourgeoisie : c'est le corps chargé d'administrer les biens, souvent considérables, qui appartiennent à ceux-là seuls qui font partie de la commune, c'est-à-dire les autochtones : les autres, les nouveaux venus, même de date peu récente, ceux qui ne sont pas originaires de ce sol, n'ayant aucun droit sur ces biens, et faisant seulement partie de ce que l'on appelle la « commune politique ».

Il semble tout indiqué que les femmes soient enfin appelées à exercer des droits dans des assemblées dont elles font partie à titre de co-propriétaires de bien communaux. Se représente-t-on une société par actions quelconque, à l'assemblée de laquelle seuls auraient le droit de vote les actionnaires masculins ? Mais dès qu'il s'agit de questions touchant de près ou de loin à la vie publique, on devient chez nous effroyablement timoré ! C'est pourquoi il faut saluer cette première tentative d'émancipation féminine dans un canton où jusqu'à présent nos revendi-

cations n'ont encore rencontré que fort peu d'adeptes. Et pourtant, quelle place y tient la femme valaisanne! Pas un des amis et des admirateurs de ce canton au charme si spécial, qui n'ait pu constater de ses yeux la somme de travail que fournissent les femmes et les fillettes, courbées sous d'énormes charges de foin ou de bois avec lesquelles elles grimpent les pentes escarpées au gros soleil, arrachant les pommes de terre, guidant les mulets, enfournant le pain, alors que souvent l'homme les suit, les bras ballants et la pipe à la bouche!

Si ainsi que le prônent certains, le droit de vote devait être basé sur la capacité de production économique, en Valais, les femmes deviendraient du coup électeurs, et les hommes cesseraient de l'être!

Mais ce n'est peut-être pas précisément ce qu'escomptent les promoteurs d'un système nouveau de suffrage...

IX^{me} Assemblée générale annuelle de l'Association suisse pour le Suffrage féminin à Genève (5 juin 1920)

La IX^{me} Assemblée annuelle de l'Association suisse pour le Suffrage féminin a été doublement influencée par la proximité du Congrès international: d'une part, considérant que nombre de personnes tiendraient à assister à ces deux manifestations, le Comité Central a voulu leur éviter un double voyage, et a fixé à Genève le lieu de l'Assemblée de 1920, quoique celle de 1919 se soit déjà tenue en terre romande; d'autre part, prévoyant l'abondance de discours et de discussions que le Congrès allait faire fleurir, il a réduit l'Assemblée suisse à sa plus simple expression: une séance administrative, agrémentée seulement d'une séance publique, où six oratrices ont exposé l'état de la question suffragiste dans leurs cantons respectifs.

C'est dans le local même où siégera le Congrès: le théâtre de la Salle communale de Plainpalais, que la séance s'ouvre à 3 heures, M^{me} Crémieux et la comtesse van Heerd, collaboratrice de notre journal, qui nous honorent de leur présence, nous apportent le salut des suffragistes françaises et hollandaises. Après avoir répondu à leurs aimables paroles, M^{lle} Gourd rend compte de l'activité du Comité Central pendant l'exercice écoulé. Des questions de politique fédérale lui ont donné à plusieurs reprises l'occasion de manifester l'existence de notre Association. Ce furent, d'abord, les motions Greulich et Göttisheim, qui, depuis décembre 1918, attendent la bienveillante attention des Chambres. Le Comité Central a jugé le moment venu de stimuler cette attention, en déposant, le 17 janvier 1920, entre les mains de M. Motta, président de la Confédération, une pétition couverte des signatures de 158 sociétés masculines, féminines et mixtes, réclamant pour la femme suisse les droits du citoyen. M^{lle} Gourd, M^{me} Girardet et M^{lle} Gerhard, chargées de cette mission, trouvèrent auprès du président de la Confédération l'accueil le plus courtois. M. Motta les assura de ses sympathies pour la cause suffragiste, tout en recommandant de travailler en premier lieu dans le domaine cantonal; ce que, d'ailleurs, nous n'avons cessé de faire, ne sortant de cette voie que par la nécessité de soutenir les revendications suffragistes dont les Chambres se trouvaient saisies. Conclusion: les motions Greulich et Göttisheim ont encore des jours tranquilles devant elles, — à moins que le succès du suffrage dans un canton ne vienne leur donner un regain d'activité.

A l'occasion des élections au Conseil National, qui ont eu lieu, en octobre 1919, pour la première fois selon le principe de la représentation proportionnelle, le Comité Central a édité une affiche placardée par les soins des sections, et proclamant qu'en dépit de cette réforme, tout n'est pas

pour le mieux dans la meilleure des démocraties possibles, puisque les femmes continuent d'y être oubliées.

Nouvelle intervention du Comité Central, au sujet de l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations; nouvelle affiche, protestant contre le rôle passif imposé aux femmes; nouvelle lettre aux autorités fédérales, pour exprimer le vœu que justice soit faite aux femmes. C'est à ces démarches, toutes platoniques, qu'il fallut se borner; le Comité avait bien songé, un moment, à demander que, dans cette circonstance exceptionnelle, les femmes fussent consultées au même titre que les hommes; mais il se rendit compte, assez tôt, de ce que son premier mouvement avait de téméraire, et il renonça à de si hautes ambitions.

Deux autres questions qui ont été posées cette année aux électeurs suisses, touchaient de près les femmes: celle des jeux de hasard, et celle de la loi sur les conditions du travail. Le Comité Central ne crut pas devoir prendre position sur ces deux sujets, et se contenta d'en recommander l'étude aux diverses sections.

M^{lle} Gourd rappelle que l'Assemblée de 1919, sur la proposition de M. de Maday, avait chargé le Comité Central de réclamer la constitution d'un Comité du travail féminin, qui devrait être consulté sur toutes les mesures législatives concernant les femmes. D'accord avec l'auteur de la proposition, on examina la possibilité d'incorporer ce comité à l'office prévu par le projet de loi fédérale sur les conditions du travail; puis, après bien des vicissitudes, le projet reprit sa forme première, et le Comité cherche encore les moyens de le mener à bien.

M^{lle} Gourd termine son rapport en annonçant l'entrée, dans l'Association suisse, de quatre nouvelles sociétés, celles de Schaffhouse, Saint-Imier, Delémont et Davos. Malheureusement, celle du Locle s'est dissoute, mais, il faut l'espérer, pour renaître bientôt.

Ce discours, qui donne une idée de la vigilance de notre présidente et de son dévouement, vaut à M^{lle} Gourd de vifs remerciements exprimés par M^{me} Vuillomenet, à laquelle toute l'assemblée se joint par ses applaudissements.

Ce n'est jamais par sa situation financière qu'a brillé notre Association. Cette année-ci, la caisse a subi les plus fâcheuses aventures: elle s'est égarée, au cours du démenagement du trésorier, lequel, d'ailleurs, est absent, et s'en excuse par lettre. L'assemblée, qui connaît le dévouement de M. Patru, et qui estime que « plaie d'argent n'est pas mortelle », ne prend pas l'affaire au tragique, et charge le Comité de faire de son mieux pour retrouver le coffre-fort (avis aux chercheurs de trésors!) et pour remettre les comptes sur pied. En renonçant à ses fonctions de trésorier, M. Patru recommande à l'Assemblée de porter à 40 centimes par membre les contributions des sections à la caisse centrale, — ce qui est fait sans opposition.

Puis on passe à la discussion de l'art. 15 des statuts, qui ne donne pas lieu à moins de trois demandes en revision: Winterthour propose de supprimer la clause de la nationalité pour les membres du bureau. M^{me} Leuch, au nom de la section de Berne, quelques membres de la délégation vaudoise, M^{lle} Rigaud au nom de Neuchâtel, demandent simplement que l'on supprime de l'art. 15 actuel, après le mot « Suisses », les mots « de naissance », et « n'ayant pas perdu leur nationalité par le mariage. » C'est cette proposition qui l'emporte, par 32 voix, contre 16 données au *statu quo* et 4 seulement à la proposition de Winterthour. Ce qui prouve que si les esprits se sont laissés aller facilement à abandonner une disposition qui pouvait se légitimer par des considérations psychologiques, mais qui, plus stricte que la loi, donnait prise à bien des critiques, ils sont loin de renoncer à une mesure de prudence élémentaire qu'il importe de maintenir plus que jamais, au moment où nos revendications courent quelque chance d'être prises au sérieux.

Les deux autres propositions de revision de l'art. 15 sont rejetées: Winterthour demandait que les membres du Comité Central puissent se faire remplacer lorsqu'ils sont empêchés d'assister aux séances. Cette proposition ne réunit